Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 2026-
ID : 056-215601592-20260923-120_2026-DE

Séance : 7-2026
Délibération : 120-2026

Commune de Pleucadeuc

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le onze septembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : Yvonne NAFTEUX

ELUS	Présent	Pouvoir à	ELUS	Présent	Pouvoir à
Loïc BALAC	X		Yvonne NAFTEUX	X	
Nathalie GOURMIL	X		Hélène LEVASSEUR	X	
Jean-François BUSSON		Jim	Boulo Dugué Céline		Hélène
ROUX Patricia	x		Laetita MACE	X	
Rudy LANOE	X		Marie-Pierre BOCANDE	X	
Létitia RIO	X		Delphine ETRILLARD	X	
André GUILLEMOT		Loïc	Serge BRAUD		Yvonne
Alain LOYER	X		Fabien TRICHARD		romain
Romain LABORDERIE	X		Lemierre Jim	X	
Philippe RACOUET	X				

OBJET : RH - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION D'INSPECTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (ACFI)

Rapporteur Létitia RIO, adjointe déléguée aux Ressources Humaines.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les dispositions relatives aux missions d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail ;
Considérant que la collectivité doit veiller à la protection de la santé et de la sécurité de ses agents et à la prévention des risques professionnels ;
Considérant l'intérêt de bénéficier de l'expertise du Centre de gestion du Morbihan pour assurer la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail ;
Considérant que l' Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) peut notamment contrôler les conditions d'application des règles de santé et de sécurité, formuler des propositions d'amélioration et intervenir dans certaines situations particulières prévues par la réglementation ;
Vu le projet de convention proposé par le Centre de gestion du Morbihan.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260923-120_2026-DE

Article 1 : D'approuver la convention relative à la mise en œuvre de la mission d'inspection santé et sécurité au travail (ACFI) proposée par le Centre de gestion du Morbihan.
Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les documents nécessaires à sa mise en œuvre.
Article 3 : De préciser que les interventions feront l'objet d'une proposition préalable du Centre de gestion précisant le contenu, les modalités et les conditions financières de la prestation.
Article 4 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.
Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,
Yvonne NAFTEUX